



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures pour contrer l'épidémie de coronavirus

Question écrite n° 27142

Texte de la question

M. Louis Aliot interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les mesures envisagées pour faire face à l'épidémie de coronavirus. Le coronavirus est un virus très contagieux à transmission directe avec une grande vitesse de propagation. Il peut provoquer des SRAS comme conséquence de l'infection. Les premiers symptômes sont assez communs et peuvent faire penser à la grippe : fièvre à 38,5 °C avec une toux et une gêne respiratoire. Les signes cliniques au début de l'infection ne sont donc pas spécifiques. S'il était possible de gérer quelques cas, une multiplication poserait un problème de santé publique majeur et des difficultés économiques et sécuritaires. Plus de 160 cas ont actuellement été détectés en Italie, causant l'annulation du carnaval de Venise et l'isolement de certaines villes. La psychose commence légitimement à s'installer dans l'esprit des Français. Il lui demande quelles mesures seront prises dans les semaines à venir et si le département des Pyrénées-Orientales est préparé.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27142

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1633

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)